



Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie



COMMUNIQUE DE PRESSE

19 septembre 2011

Alcool et drogues : un dispositif de communication spécifique déployé dans les Départements d'Outre-mer

La Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt), l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé et le Ministère chargé de l'Outre-mer déploient dans les Départements d'Outre-mer, un vaste dispositif de communication en trois volets : la prévention de la consommation d'alcool chez les jeunes, la prévention de la consommation de drogues illicites et la promotion des dispositifs d'écoute, de conseil et de prise en charge des consommateurs d'alcool, de drogues ou de leur entourage.

DOM : une consommation de substances psychoactives présentant des spécificités

En 2011, l'Inpes a élaboré un travail de synthèse faisant état des données épidémiologiques et des usages de substances psychoactives dans les Départements d'Outre-mer (DOM). Ces résultats sont les seuls disponibles dans l'attente d'une enquête plus importante, le Baromètre santé DOM, qui sera mis en place par l'Inpes en 2012 et qui permettra notamment d'obtenir des données plus précises sur la population adulte.

Cette étude a montré que, de manière générale, les habitants des Départements d'Outre-mer sont globalement moins concernés par les pratiques addictives que les habitants de la métropole, mais elle a aussi mis en évidence des spécificités :

Chez les jeunes, à La Réunion, si l'usage régulier d'alcool reste stable, les épisodes d'alcoolisation ponctuelle et les ivresses sont plus fréquentes en 2008 qu'en 2005. Par ailleurs les ivresses y sont plus précoces : 31 % des jeunes ont déjà été ivres à 13 ans contre seulement 16 % en métropole. Les jeunes des trois départements, Martinique, Guadeloupe et Guyane présentent à 17 ans des taux d'usage régulier d'alcool et d'ivresses répétées plus faibles que ceux de la métropole et stables depuis 2005.

Le cannabis est la drogue illicite la plus consommée dans les DOM suivi de très loin par la cocaïne.

Chez les adultes, les quatre départements La Réunion, Martinique, Guyane et Guadeloupe se placent dans les six régions les plus concernées par le risque de dépendance à l'alcool (La Réunion 13,6 %, Martinique 12,6 %, Guyane 12,5 % et Guadeloupe 10,8 %)¹.

Concernant les drogues illicites, les modèles des trois départements français d'Amérique apparaissent relativement proches, avec deux produits illicites phares : le crack et le cannabis, ce dernier étant toutefois moins consommé qu'en métropole, même s'il est très accessible.

La prévention de la consommation d'alcool chez les jeunes



Afin d'amener les jeunes à réfléchir aux risques liés à leur mode de consommation d'alcool : accidents, comportements violents et agressions, rapports sexuels non protégés ou non souhaités, comas éthyliques et de limiter les situations d'ivresses répétées, la campagne

¹ Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé. Les addictions dans les régions de France. Paris : Fnors, coll. Les études du réseau des ORS, 2007.

télévisée « Boire Trop » a été rediffusée du 4 juillet au 14 août 2011 sur les chaînes nationales, sur le réseau de chaînes locales « 1ère » et dans les cinémas de La Réunion.

Pour appuyer ce message, l'Inpes diffusera la brochure « Alcool vous en savez quoi ? » au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2011-2012, dans les lieux d'écoute et de prise en charge locaux, en milieu scolaire, dans les associations...



La sensibilisation aux risques liés à la consommation de drogues illicites



Déjà diffusée en décembre 2010, la campagne télévisée « Contre les drogues, chacun peut agir » a pour objectif d'amener les parents et l'entourage à s'interroger sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans la prévention de la consommation de drogue chez leurs enfants ainsi que sur les actions à mettre en œuvre. Elle est diffusée du 12 septembre au 2 octobre 2011, en métropole sur la TNT, les chaînes hertziennes et numériques, et sur le réseau de chaînes locales

« 1ère », la chaîne ATV et sur Antenne Réunion.

L'Inpes diffusera en septembre et octobre, en soutien de la campagne télévisée, une campagne presse et une campagne d'affichage composées de trois visuels adaptés au contexte local en Martinique, Guadeloupe et Guyane.



La promotion des dispositifs d'aide à distance

L'Inpes rappelle dans ses campagnes les dispositifs d'aide à distance qui ont pour vocation d'informer, d'écouter et d'orienter le public vers les structures ou les professionnels à même de leur apporter de l'aide.

- **Écoute Alcool par téléphone au 0 811 91 30 30**, (appel au coût d'une communication locale depuis un poste fixe) et **www.boiretrop.fr**, lors de la diffusion du spot « Boire Trop »,
- **Drogues Info Service, par téléphone au 0 800 23 13 13**, (appel gratuit depuis un poste fixe - d'un téléphone portable, il est possible d'appeler le 01 70 23 13 13 au prix d'une communication ordinaire) et sur Internet : **www.drogues-info-service.fr**, lors de la diffusion des spots « Contre les drogues, chacun peut agir ». Afin de toucher au plus près les habitants des DOM, une page d'accueil spécifique a été créée pour chaque département. Une liste régulièrement actualisée des structures d'aide locales, d'information et de prise en charge y est proposée.



Pour promouvoir le dispositif, une vaste campagne d'affichage urbain sera visible du 10 au 27 octobre dans les cinq départements.



CONTACTS PRESSE

Ministère chargé de l'Outre-mer : Matthieu Béjot – Tél : 01 53 69 26 74 – Courriel : mompresse@outre-mer.gouv.fr
Secrétariat d'Etat chargé de la Santé : Mélanie Blond – Tél : 01 44 38 28 12 – Courriel : presse.berra@cab.travail-sante.gouv.fr
Mildt : Marie-Claire Guidotti – Tél : 01 42 75 69 57 – Courriel : marie-claire.guidotti@pm.gouv.fr
Inpes : Sandra Garnier – Tél : 01 49 33 23 06 – Courriel : sandra.garnier@inpes.sante.fr